

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, je suis fort aise de pouvoir répondre à cette question. Le leader du NPD à la Chambre a mis, en quelque sorte, un sourdine à ses envolées oratoires et à son émotion. S'il trouve que trois heures de débat, c'est trop pour étudier une mesure importante pour l'Ouest du Canada, surtout pour les producteurs céréaliers des Prairies...

**Une voix:** Deux heures.

**M. Mazankowski:** Est-ce bien deux heures? Quoi qu'il en soit, nous n'attachons pas la même importance au processus parlementaire lui et moi. La vérité, c'est que nous souhaitons renvoyer ce projet de loi au comité aujourd'hui. Je me réjouis de pouvoir compter sur l'opposition pour nous faciliter la tâche.

Je rappelle toutefois que le Parlement est une tribune publique. Je trouve que ce serait le dégrader que de refuser aux députés représentant des circonscriptions agricoles le droit de parler de cette mesure à cause des tactiques actuelles de l'opposition officielle et du NPD. C'est une insulte au Parlement. C'est un affront aux gens qui ont confié aux députés le soin de les représenter à la Chambre des communes. Nous ne faisons pas d'obstruction systématique. Nous nous contentons de donner aux députés qui veulent se faire entendre l'occasion de parler de ce projet de loi. J'espère que le député, qui semble faire preuve de bonne volonté, ne leur refusera pas cette occasion.

J'espère aussi que le député d'Ottawa—Vanier retirera sa motion, car je tiens à lui assurer qu'après quelques brefs discours, ce projet de loi sera renvoyé au comité.

**Une voix:** Non.

**M. Mazankowski:** L'expert en procédure parlementaire de cette rangée du fond dit non. Je crois que c'est elle qui lui a suggéré de le dire. Très bien, cela sera consigné au hansard. Le hansard montrera que le Nouveau parti démocratique et le parti libéral ont présenté ensemble une motion visant à mettre fin à un débat qui concerne la communauté agricole du Canada. Telle en est la substance.

**M. Gauthier:** Non, ce n'est pas le cas et vous le savez.

**M. Mazankowski:** C'est la façon dont elle sera interprétée. Le député veut refuser de donner aux députés de l'Ouest l'occasion de parler, et je le regrette beaucoup.

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, nous convenons avec le gouvernement que le projet de loi est urgent et qu'il devrait être adopté rapidement. Si le gouvernement est disposé à le faire maintenant, nous l'accepterions et on pourrait passer au vote.

Qu'en pensent les ministériels? Veulent-ils qu'on dise qu'il est 1 heure? Si oui, je suis d'accord. Je dis cependant au ministre: «De grâce, ne votez pas contre votre propre projet de loi.» C'est ce qu'il est en train de faire.

### Article 21 du Règlement

**M. Mazankowski:** Monsieur le Président, je n'ai pas l'intention de voter contre mon projet de loi. Je suis bien résolu, au contraire, à voter contre la tactique ridicule de ce député. Qu'il sache que nous prolongerons le débat pour permettre à tous nos députés de parler, et que nous voterons ensuite. S'il était bien élevé, il retirerait la motion dans l'esprit de bonne volonté manifesté par le leader du Nouveau parti démocratique à la Chambre. Nous permettrons à nos députés qui n'ont pas eu l'occasion de parler de continuer à le faire, et nous voterons ensuite.

**M. McKnight:** Monsieur le Président, je veux seulement faire quelques brefs commentaires sur cette question. Vu le nombre de députés ministériels qui représentent la région concernée et vu les bons orateurs ministériels qui veulent annoncer de bonnes nouvelles à leurs électeurs et expliquer un projet de loi important pour les gens que je représente, je trouve étrange que le leader à la Chambre du Nouveau parti démocratique demande qu'elle est la différence entre juin et maintenant? Je ne devrais pas avoir à expliquer cela au député qui a des connaissances en agriculture. Il connaît le grand nombre d'agriculteurs qui sont représentés par son parti et le vote agricole massif que son parti a reçu en Saskatchewan, le 20 octobre dernier. Celui-ci a remporté deux sièges. La différence entre juin et maintenant s'appelle la campagne agricole. La campagne agricole se termine le 31 juillet. C'est pourquoi il était urgent d'adopter ce projet de loi en juin quand le parti libéral, qui forme l'opposition officielle, a refusé son consentement, pour que les agriculteurs puissent en profiter au cours de la campagne agricole qui débutait. La différence entre maintenant et juin dernier, c'est qu'entretiens il y a eu une campagne agricole.

Les agriculteurs du Canada connaissent bien les initiatives dont le député a parlé. Il y a notamment la suppression de la taxe sur l'essence, la suppression de la taxe sur le combustible diesel, l'élimination de l'impôt sur les gains en capital et les paiements provisoires de stabilisation pour le grain de l'Ouest. Je vois que vous me faites signe qu'il est presque 13 heures, monsieur le Président. J'aurais voulu parler aussi de l'indemnisation pour la sécheresse, les inondations et les pertes de bétail et des 300 000 \$ consacrés au programme laitier. Je vois cependant que Votre Honneur est en train de se lever et je vais donc me rasseoir.

**M. le vice-président:** La période consacrée aux questions et aux observations est terminée.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 heures.)

### REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 14 heures.